



OFFICE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

XI. — Arquebuserie et artillerie.

N° 495.759

4. — ARMES DIVERSES ET ACCESSOIRES.

Grenade à main.

M. EDUARDO FITTIPALDI résidant en France (Seine).

Demandé le 27 octobre 1917, à 15^h 43^m, à Paris.

Délivré le 10 juillet 1919. — Publié le 17 octobre 1919.

Cette invention a pour objet une grenade à main dans laquelle un percuteur, destiné à produire l'allumage de la charge explosive quand la grenade projetée heurte un obstacle, est enclenché jusqu'à l'instant du choc par un organe d'arrêt solidaire d'une gaine métallique qui entoure la grenade, cette gaine étant soumise à l'action d'un ressort qui tend à la séparer de la grenade, mais étant normalement retenue à celle-ci par des griffes à ressort disposées de manière à s'ouvrir automatiquement sous l'influence d'un choc suffisant pour déplacer la grenade ou la gaine l'une par rapport à l'autre en comprimant le ressort ci-dessus.

Cette grenade présente à la fois une sécurité parfaite et une grande commodité d'emploi pour le lancement.

Une forme d'exécution en est représentée au dessin ci-annexé à titre d'exemple.

La fig. 1 est une coupe verticale et la fig. 2 une élévation.

La fig. 3 est un plan de dessus, la poignée étant coupée.

1 désigne le corps cylindrique de la grenade renfermant une charge d'explosif 2 et fermée par un couvercle vissé 3. Le fond de la grenade est muni d'un bossage 4 auquel une poignée de lancement 5 est fixée par un rivet 6.

En travers de la grenade et près de son

fond est placé un tube 7 dont une extrémité, fermée par un chapeau à vis 8, renferme une charge de poudre comprimée 9 munie d'une amorce 10; dans l'autre extrémité du tube 7 peut se mouvoir un percuteur 11 soumis à l'action d'un ressort 12.

Ce percuteur est maintenu armé au moyen d'une tige 13 solidaire d'une gaine 14 qui peut glisser librement sur le corps de la grenade, cette tige étant engagée dans une ouverture transversale 15 du percuteur et portant contre un galet 16 monté dans cette ouverture, de façon à retenir le percuteur écarté de l'amorce 10 à l'encontre de l'action du ressort 12.

Un ressort à boudin 17 comprimé entre le couvercle 3 de la grenade et le fond de la gaine tend à séparer la grenade et la gaine l'une de l'autre.

Ces deux organes sont normalement maintenus enclenchés au moyen de griffes à ressort 18 qui sont rivées sur la gaine et dont les becs recourbés en dedans sont engagés par dessus un rebord 19 ménagé à la périphérie du fond de la grenade.

Une goupille de sûreté 20 passant à travers la gaine et le fond de la grenade immobilise ces organes l'un par rapport à l'autre jusqu'au moment de lancer la grenade.

Pour le lancement, il suffit de retirer cette goupille et de lancer la grenade en la tenant

par sa poignée. A l'instant du choc de la grenade contre un obstacle, l'inertie oblige le corps de grenade de s'enfoncer dans la gaine en comprimant le ressort 17, de sorte que les becs des griffes 18 se dégagent du rebord 19 et s'écartent sous l'influence de l'élasticité de ces griffes. En se détendant ensuite, le ressort 17 produit la séparation du corps de grenade et de la gaine; le percuteur 11, ainsi libéré de la tige 13, est alors projeté par l'action du ressort 12 contre l'amorce 10. La déflagration de la poudre fait crever le tube 7 et la charge d'explosif 2 ainsi allumée produit l'explosion de la grenade.

15

RÉSUMÉ.

Les principaux points caractéristiques de cette grenade sont les suivants :

1° L'enclenchement du percuteur à ressort servant à faire exploser la grenade au moyen d'un organe solidaire d'une gaine

métallique qui entoure le corps de grenade, cette gaine étant soumise à l'action d'un ressort qui tend à la séparer de la grenade, mais étant normalement retenue à celle-ci par des griffes à ressort disposées de manière à s'ouvrir automatiquement sous l'influence d'un choc suffisant pour déplacer la grenade ou la gaine l'une par rapport à l'autre en comprimant le ressort qui tend à les séparer.

2° L'agencement de l'organe d'enclenchement constitué par une tige fixée à la gaine et portant contre un galet placé dans une ouverture transversale du percuteur.

3° La disposition des griffes à ressort fixées autour de la gaine et comportant des becs recourbés en dedans qui s'engagent sur un rebord ménagé sur le fond de la grenade.

EDUARDO FITTIPALDI.

Par. procuracy :

Ch. BAUDRY.

Fig. 1.

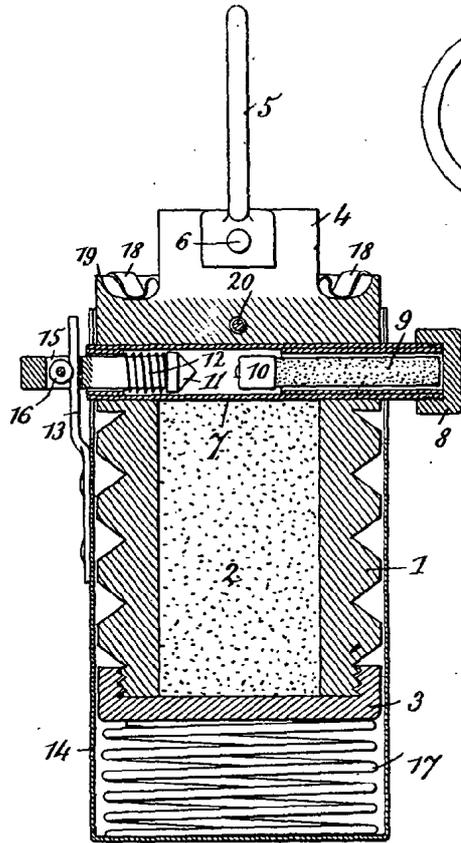


Fig. 2.

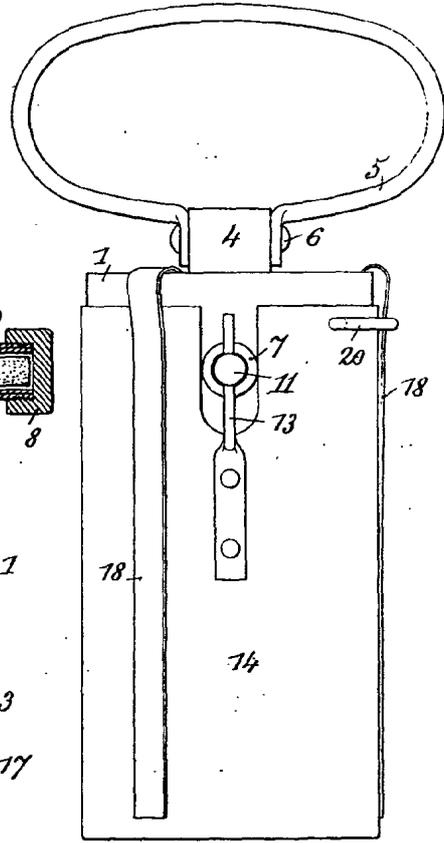


Fig. 3.

